



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
25.11.2014

L'an deux mille quatorze et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 14/99

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes SANZ, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme Vanille PESA, procuration à Mme TAFELSKI  
Mme Elodie ANGLES, procuration à Mr MARTY  
Mr Roland RASKOPF, procuration à Mme THUEL  
Mme Malika HOLLINGER-CHAILLET, procuration à Mr KOWALCZYK

**Secrétaire** : Mme RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Villeneuve

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION LE  
THYASE**

L'Association Le Thyase est une compagnie théâtrale implantée à Saint-Juéry qui participe avec d'autres partenaires à la réhabilitation de l'ancienne laiterie pour en faire un espace de résidence d'artistes et de création.

Cette compagnie a monté un spectacle tout public qui est une adaptation du "Baron de Münschausen" et elle envisage de le produire dans différentes villes du département et en priorité sur notre commune en 2015.

*Adopté à l'unanimité*

Pour encourager cette initiative et saluer l'implication de cette troupe de théâtre dans la vie culturelle de la ville, à l'initiative de la commission "action culturelle et patrimoine" et après avis favorable du bureau municipal, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Le Thyase.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'octroyer à L'Association Le Thyase une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2014 art. 6745 "subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé".

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 février 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Général